

# Conversations sur la conservation

Réflexions sur la conservation, les ressources naturelles et le territoire de 16 communautés baka et bakwélé vivant aux alentours du lieu proposé pour la création de l'aire protégée de Messok Dja, département de la Sangha, République du Congo



## Sommaire

Ce document présente un résumé des points de vue des communautés baka (autochtones) et bakwélé (bantoues) vivant dans le bloc forestier de Messok Dja concernant la conservation et l'exploitation des ressources naturelles et fait ressortir les principales préoccupations de ces communautés en lien avec leur terres et forêts coutumières. Ces points de vue ont été recueillis par Forest Peoples Programme auprès de 16 communautés (et plus de 600 personnes) dans le cadre de plusieurs visites sur le terrain réalisées en 2021 et 2022.

Tant pour les communautés baka que pour les communautés bakwélé du bloc forestier de Messok Dja, leur territoire et leurs forêts conservent une importance primordiale pour leurs moyens de subsistance et leur culture. Malgré les difficultés occasionnées par la perte de l'accès à certaines zones, les communautés montrent un grand intérêt à assurer la gestion durable de leurs propres terres et les femmes, souvent tenues à l'écart de la prise de décisions concernant la terre, affirment de plus en plus leur droit à participer.

### Les communautés voient d'un mauvais œil les activités minières et forestières

Les communautés sont préoccupées par les activités industrielles (forestières et minières) se déroulant dans leurs zones coutumières et souhaitent protéger leurs forêts de ces exploitations. L'exploitation forestière est associée à la destruction d'arbres précieux et aux restrictions d'accès aux zones forestières. L'exploitation minière a, pour sa part, pollué les sources d'eau, déplacé des orpailleurs traditionnels et entraîné la création – et l'abandon – de puits miniers dangereux.

Photo de couverture: Les femmes Baka de Bethel. Photo: Dalton Aweleka

Ci-dessous: Une réunion communautaire à Adiala. Photo: Dalton Aweleka

### Les communautés sont également très préoccupées par les restrictions imposées par les activités de conservation

Si les communautés souhaitent protéger leurs terres et forêts contre l'exploitation, elles sont aussi préoccupées par les impacts négatifs liés aux restrictions de leur propre accès aux terres et de l'utilisation des ressources imposée au nom de la conservation. Ces restrictions posent d'importants problèmes tant aux communautés bakwélé qu'aux communautés baka, notamment:

- de graves répercussions sur les activités culturelles et de subsistance, dont la chasse, les rituels culturels, la récolte du miel et, l'utilisation des plantes médicinales de la forêt, etc. Ces répercussions se sont fait particulièrement sentir chez les Baka.
- des problèmes constants de harcèlement et d'abus de la part des écogardes (mentionnés par 10 des 16 communautés) Bien que des premiers signes semblent indiquer que le harcèlement de la part des écogardes diminue, plusieurs communautés sont encore très inquiètes de leur comportement. Les communautés baka ont particulièrement peur des écogardes.
- le conflit humain-faune entraînant la destruction sans indemnisation et souvent répétée des cultures par les animaux (mentionné par 12 des 16 communautés). C'est là l'une des plus grandes préoccupations des communautés, particulièrement chez les Bakwélé.

La création de l'aire protégée de Messok Dja constitue une occasion importante de montrer que la conservation peut se faire différemment au Congo – en tenant compte de la contribution des communautés et dans le respect de leurs droits. Comme le montre le présent rapport, les communautés de Messok Dja sont prêtes et disposées à jouer un rôle clé et contribuer activement à la conservation de leurs terres et forêts traditionnelles. Il revient maintenant à l'État congolais d'écouter et de prendre les devants et marquer le début d'une nouvelle ère de la conservation communautaire dans le Bassin du Congo.



## Introduction

Trop souvent, dans la prise de décisions et la planification par les États, les entreprises et les acteurs de la conservation, les points de vue des peuples autochtones et des communautés locales ne sont pas bien compris ni pris en compte, et leurs contributions positives potentielles sont sous-estimées. Dans la forêt de Messok Dja, les communautés baka et bakwélé restent très fortement attachées à leurs territoires coutumiers, dont elles souhaitent assurer la protection et l'exploitation durable. Elles sont préoccupées par les activités forestières et minières industrielles, qui sont décrites comme « saccageant » leurs forêts, mais aussi par les importantes restrictions de l'accès à leurs territoires coutumiers et de leur utilisation. Dans le contexte de la présentation imminente de projets de conservation pour Messok Dja, il est fondamental que les principales parties prenantes – surtout l'État, mais aussi les acteurs de la conservation et les bailleurs de fonds, ainsi que les entreprises privées – comprennent et prennent véritablement en compte les points de vue des communautés, et privilégient une approche qui permette de renforcer l'appropriation, le contrôle et la gestion durable par les communautés de leurs terres – contribuant ainsi également à une conservation efficace.



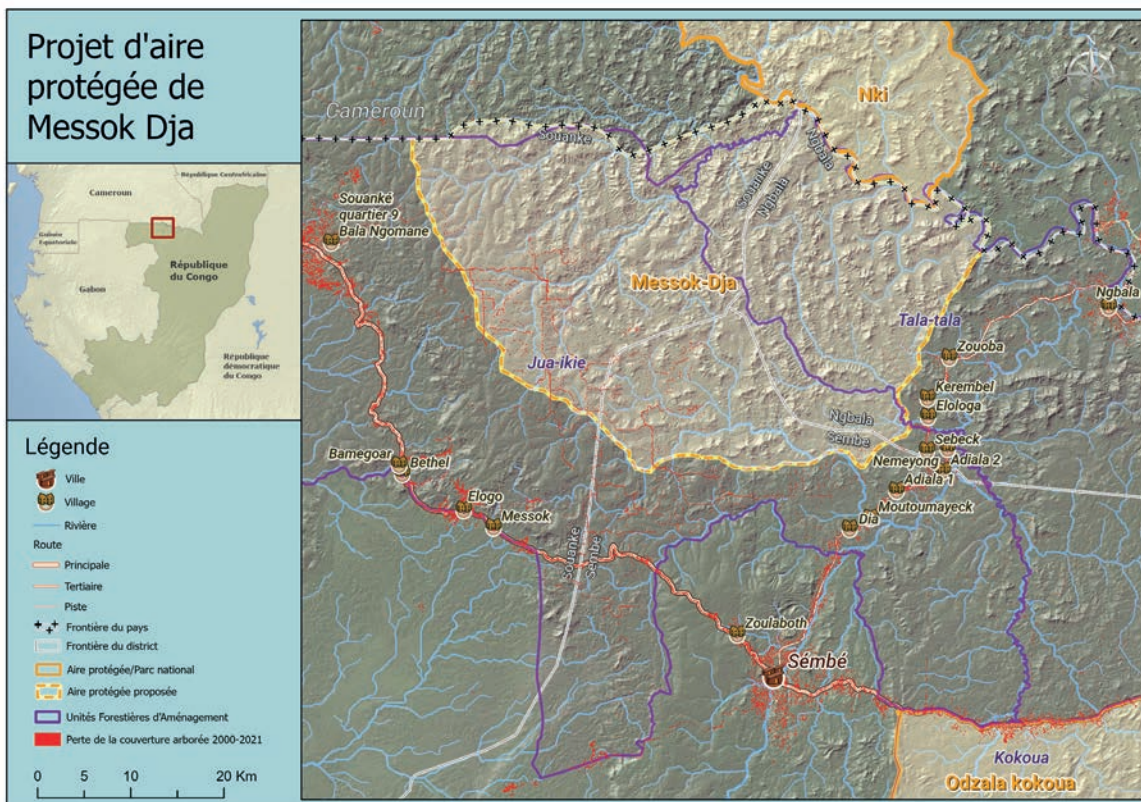
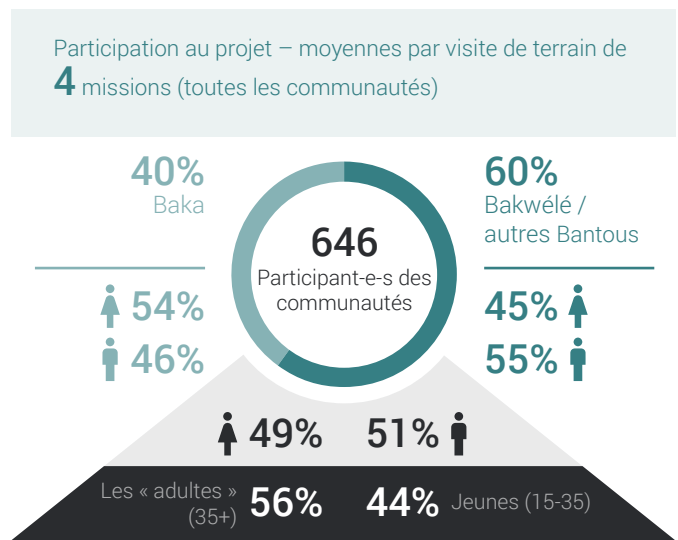
Des hommes baka à Ngomane  
Photo: Dalton Aweleka

## Contexte

Le bloc forestier de Messok Dja est situé dans le département de la Sangha dans le nord du Congo, à proximité du Cameroun et du Gabon, et fait partie du Paysage trinational Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM), qui s'étend sur les trois parcs nationaux portant ces noms au Cameroun, au Congo et au Gabon respectivement. Il s'agit d'un paysage prioritaire pour la conservation des grands singes, notamment du gorille occidental (*Gorilla gorilla*) et du chimpanzé (*Pan troglodytes*), ainsi que des éléphants des forêts. Y habitent aussi différents peuples traditionnels, principalement les Bakwélé (peuple bantou se consacrant traditionnellement à l'agriculture et, dans certaines zones, à l'orpaillage, mais qui est aussi très attaché à la forêt et en est fortement tributaire) et les Baka (chasseurs-cueilleurs autochtones). Il est maintenant proposé d'y créer une nouvelle aire protégée de 1 456 km<sup>2</sup> (145 600 hectares).

Le projet d'aire protégée de Messok Dja recoupe trois districts – Souanké, Sembé et Ngbala – et deux concessions forestières – Jua-Ikié, donnée en concession en 2015 à la société forestière chinoise SEFYD, et Tala Tala, donnée en concession en 2005 à la société forestière libanaise SIFCO. Légalement, certaines parties de chacune de ces concessions devraient être restituées au gouvernement pour qu'une aire protégée y soit désignée officiellement. La zone proposée est située à l'intérieur d'un triangle entouré de routes sur deux côtés et de la frontière Congo-Cameroun sur le troisième côté. Aux trois coins de ce triangle se trouvent les petites villes de Souanké, au nord-ouest (à partir d'où la route s'étend vers l'ouest avant de traverser la frontière camerounaise), Sembé, au sud, et Ngbala, au nord-est. FPP travaille avec 16 communautés vivant sur les deux routes de chaque côté de l'aire protégée proposée à savoir : 6 communautés sur la route Souanké-Sembé et 10 autres sur la route reliant Sembé et Ngbala.

Ce document présente un résumé des points de vue des communautés sur la conservation et l'exploitation des ressources naturelles, et fait ressortir de façon plus générale les principaux problèmes soulevés par les communautés au cours des premiers 18 mois du projet du FPP. Des missions du projet ont été organisées avec 16 communautés et, en général, plus de 600 personnes ont participé à chaque mission. Environ 40 % des participant-e-s sont Baka, quoique ce nombre ait varié ; l'autre 60 % est presque entièrement constitué de Bakwélé, quoique ce nombre comprend également un petit nombre de personnes provenant d'autres groupes bantous (principalement des Djem ; occasionnellement aussi quelques migrant-e-s d'autres régions du Congo ou d'autres pays). Près de 50 % des participant-e-s aux réunions étaient des femmes – la participation des femmes étant d'un peu plus de 50 % chez les Baka et d'un peu moins de 50 % chez les Bakwélé.



## Les communautés demeurent très attachées à leurs terres et forêts

Les communautés baka et les communautés bakwélé du bloc forestier de Messok Dja restent fortement attachées à leurs terres et forêts. La forêt demeure essentielle non seulement à leur survie, mais aussi plus généralement à leur vie: elles y pratiquent la chasse, la pêche, la cueillette de produits forestiers, c'est une source de plantes médicinales traditionnelles (qui demeurent une importante source de soins médicaux dans les communautés) et leurs champs de banane et de cacao sont situés dans la forêt. Elles entretiennent également de puissants liens spirituels et culturels avec la forêt, qu'ils utilisent pour des rituels et des cérémonies traditionnelles.

Aussi bien les communautés baka que les communautés bakwélé se livrent à l'agriculture et à des activités de chasse et de cueillette, quoiqu'ils ne mettent généralement pas le même accent sur l'une ou l'autre. Les communautés baka sont principalement des chasseurs-cueilleurs qui font un peu d'agriculture en parallèle, souvent comme ouvriers (en partie du fait qu'ils n'ont pas leurs propres champs, mais aussi en raison de préférences culturelles). De plus en plus de Baka sont obligés de travailler comme ouvriers agricoles, car leur accès aux produits forestiers diminue. Quelques-uns des produits recueillis par les Baka dans la forêt – tels que les ignames sauvages – sont aussi cultivables. Au lieu de cultiver ces produits, les Baka se livrent à une forme d'agriculture « naturelle » : au moment de la récolte, ils ne vidant pas complètement les sites de leurs ressources, ce qui leur permet de recultiver, et ils alternent entre différents sites pendant plusieurs années. Traditionnellement, les communautés baka sont semi-nomades et construisent des huttes (appelées Mougoulou) dans la forêt, où ils se reposent et restent pendant les longs séjours en forêt.

Les communautés bakwélé entretiennent également de puissants liens avec la forêt et se livrent aussi à des activités de chasse et de cueillette. Cependant, les communautés bakwélé se consacrent généralement beaucoup plus que les Baka à l'agriculture, qui constitue souvent leur principal moyen de subsistance (en même temps que l'exploitation minière artisanale dans certaines communautés, tel que décrit plus loin). Les communautés dans cette région cultivent des cultures de rente (en particulier du

cacao), ainsi que des cultures annuelles et de subsistance, telles que le plantain, l'igname et le manioc. Toutes les communautés bakwélé avec lesquelles nous travaillons pratiquent l'agriculture, mais plusieurs villages bakwélé sur la route Sembé-Souanké ont aussi une autre activité traditionnelle de subsistance importante pour les hommes, à savoir l'orpaillage. L'orpaillage traditionnel se fait à la main, sans produits chimiques, et suppose la création de petits « canaux » creusés dans la rivière, qui empêchent que cette activité ne pollue l'eau de la rivière principale. L'orpaillage n'a donc qu'un impact environnemental minime en comparaison avec les activités minières semi-industrielles et industrielles qui sont arrivées par la suite dans la région (voir plus loin).

*Je vis de la forêt, c'est là que nous trouvons les produits forestiers non ligneux.*

*Nous dépendons de la forêt pour nous nourrir. Nos ancêtres faisaient des pièges pour attraper le gibier afin de nous donner à manger et vendre une partie pour se procurer de l'argent ; et c'est ce qu'ils faisaient pour prendre soin de nous. Toute notre vie dépend de la forêt. Là-bas, on y trouve toutes sortes de produits forestiers tels que les ignames avec ses différentes variétés (Sapa, Bah, Souma, Ndongdo, Kèkè...). Dans la forêt, on fait aussi de la pêche, on utilise aussi les écorces des bois comme la pharmacopée pour se faire soigner avec, si nous sommes malades. Toute notre nourriture se trouve dans la forêt, c'est de ce qu'on donne à manger à nos enfants.*

### **Odette Ndassi, femme Baka de Moutoumayeck**

Les hommes et les femmes des communautés baka aussi bien que bakwélé réalisent traditionnellement différentes activités, quoiqu'il y ait des chevauchements: les hommes sont plus nombreux à chasser et à défricher les champs pour l'agriculture (en grande partie, la rotation des cultures); les femmes ont plus de chance de participer à l'ensemencement, l'entretien et la récolte des cultures dans les champs, à la cueillette de produits forestiers et (chez les femmes baka en particulier) à la construction de huttes dans la forêt.



La communauté Baka de Bala Ngomane  
Photo: Dalton Aweleka

## Encadré: L'aire protégée de Messok Dja

Depuis 2010, des discussions sont en cours au Congo en vue de la création d'une nouvelle aire protégée dans la forêt de Messok Dja. En plus du gouvernement congolais, différentes autres parties prenantes, dont WWF, l'Union européenne, le PNUD, USAID et autres, ont contribué à ces discussions sur le plan technique ou financier. En 2017, des membres du personnel de WWF en poste au Congo ont entamé un processus de dialogue avec les communautés concernant le projet d'aire protégée en vue d'obtenir leur consentement libre, informé et préalable. Cependant, à la suite d'évaluations critiques tant du processus de consentement que de l'approche générale de la création de l'aire protégée<sup>1</sup>, le projet a été suspendu. À l'issue de ces deux évaluations critiques, il a été recommandé que le gouvernement envisage d'autres options de conservation menée par les communautés – qui se sont avérées donner les meilleurs résultats du point de vue de la conservation aussi bien que du point de vue social. Cependant, le cadre juridique de la conservation en vigueur au Congo – qui repose fondamentalement sur les aires protégées – laisse peu de place aux initiatives menées par les communautés. La législation actuelle concernant les aires protégées est toutefois en cours d'examen.<sup>2</sup>

À la fin 2021, de nouvelles consultations concernant le projet d'aire protégée de Messok Dja ont été entamées auprès des communautés. Celles-ci ont été menées par le gouvernement, avec le soutien technique d'un consortium de trois organisations et le soutien financier de l'Union européenne. En décembre 2021, 27 des 28 communautés consultées avaient officiellement donné leur consentement de principe à l'aire protégée proposée à diverses conditions, mais dans tous les cas, il était entendu qu'un exercice de cartographie participative permettant de recenser leurs terres, territoires et ressources se réaliserait dans le cadre du processus, ce qui (selon nos discussions avec les communautés) était interprété par les communautés comme un engagement à exclure leurs terres de l'aire protégée et/ou à garantir l'accès à ces zones.

Fait encourageant, lors de discussions moins formelles tenues entre notre équipe sur le terrain et les communautés en janvier 2022, la plupart des communautés maintiennent leurs positions au sujet de l'aire protégée (que ce soit en faveur ou contre) telles que communiquées officiellement par les chefs de village aux autorités, ce qui laisse entendre que le processus tient compte des points de vue exprimés librement par l'ensemble de la communauté. Nous constatons cependant qu'une communauté baka au sein d'un village mixte baka-bakwélé a affirmé qu'elle avait dit non à l'aire protégée de Messok Dja, mais que son désaccord avait été mal communiqué ou mal interprété et que seule la position de la communauté bakwélé (qui était en faveur du projet) a été prise en compte.



Réunion avec les Autochtones de Zouoba  
Photo: Dalton Aweleka

## Les communautés considèrent que leurs activités sont (déjà) considérablement restreintes

Toutes les communautés considèrent que leur utilisation de zones forestières a été considérablement restreinte par l'arrivée de tiers venus exercer des activités économiques, ainsi que par l'imposition de règles de conservation par l'État. Les communautés baka en particulier soulignent avec force la réduction ou la perte totale de leurs traditions, de leur culture et de leur patrimoine – qu'elles décrivent comme étant « en voie d'extinction » – en conséquence de ces nouvelles activités. Les communautés baka et bakwélé ont plusieurs pratiques et rituels culturels distincts qui sont liés à la forêt. Plusieurs communautés signalent avoir perdu l'accès aux sites sacrés et/ou arrêté ou réduit la réalisation de rituels en forêt (*Elli, Edjengui, Mokunu, Edio, Beka, Ngui, Goda, Goal, Embuambua, Mbomba, Ebouma, Muaru, Elimbo, Djoboko, Monguelebo* ont tous été mentionnés<sup>3</sup>) en raison des restrictions d'accès. Certains de ces rituels se réalisent dans des lieux sacrés loin des villages (l'un de ceux mentionnés était à plus de 25 km de distance).

La chasse de certaines espèces se pratique encore, mais elle a été considérablement limitée par les règles mises en place par l'État. Plusieurs considèrent que les règles sont excessivement strictes et injustes, faisant entrave à leurs pratiques culturelles. La tradition du *Mâka* ou *Sendo Hayâ* (la « grande chasse », généralement à l'éléphant) tant chez les Baka que chez les Bakwélé a presque complètement disparu en raison des restrictions. Une communauté (que nous ne nommerons pas) admet qu'elle continue cette tradition de façon très discrète et limitée, pour éviter des problèmes avec les écogardes, mais affirme ne plus se sentir libre de chasser comme avant. D'autres ont signalé qu'il était « presque impossible » de pratiquer la chasse à l'éléphant, mais n'ont pas nié catégoriquement qu'elles le faisaient. Plusieurs autres communautés ont affirmé avoir cessé de chasser des éléphants, ainsi que plusieurs autres espèces, en raison des restrictions en place. D'après les termes utilisés par les communautés – dont, par exemple, la mention des « interdictions du commerce des éléphants sur le marché international », le genre d'information qui ne peut être venue que d'acteurs de l'extérieur dans ces régions éloignées où même la radio n'arrive pas – il est évident que beaucoup d'efforts ont été faits pour s'assurer que les communautés connaissent et respectent ces restrictions.

Les restrictions mentionnées par les communautés ne concernent pas uniquement la chasse, mais aussi les activités de cueillette, en particulier la collecte de champignons (*gnetum*), de miel, de noix et de chenilles, ainsi que la pêche. Celles qui ont des compétences en médecine traditionnelle décrivent les difficultés d'accès à des ressources essentielles (rares) qui se trouvent souvent dans des endroits plus éloignés dans la forêt qui ne sont plus facilement accessibles (*Mendi*, un arbre semblable au *Sapelli*, a été cité en exemple). Pour les communautés baka, une autre activité qui s'est sensiblement réduite en raison des restrictions d'accès est la récolte de miel sauvage. Des communautés signalent que cette importante pratique culturelle – qui est également une importante source d'alimentation et une monnaie d'échange avec les communautés bakwélé – a considérablement diminué et presque complètement cessé dans certaines communautés en raison des difficultés d'accès à la forêt.

## Les communautés favorisent l'exploitation durable

Toutes les communautés se disent en faveur de l'exploitation durable des ressources et sont favorables à la conservation en ce sens. En effet, de nombreuses communautés expriment de très vives inquiétudes concernant les sociétés minières et forestières présentes sur leurs territoires, que plusieurs décrivent comme « saccageant » la forêt. Plusieurs signalent que certaines ressources traditionnelles se sont raréfiées à cause des activités forestières et de la chasse effrénée pratiquée par des étrangers (appelés « élites »), notamment diverses espèces d'arbre et d'autres produits servant de source d'alimentation et à d'autres fins. Plusieurs ont été mentionnés, dont le Mabe, le Mendi, le Mokulungo. Les mangues et les chenilles sauvages (qui vivent souvent à proximité des arbres Moabi les plus vieux et les plus grands convoités par les activités forestières).

Les communautés ne croient pas que « l'exploitation durable » devrait ou doit entraîner les restrictions en place. Plusieurs sont d'avis que, bien que la conservation soit importante, les restrictions d'accès et d'utilisation doivent être réduites ou bien les communautés vont « mourir de besoin près de toutes ces ressources ». Les communautés ont traditionnellement plusieurs règles en place qui régissent leurs propres pratiques. Certaines d'entre elles sont communes à toutes les communautés – par ex. la protection d'arbres comme le Moabi, l'interdiction de chasser des femelles ou de jeunes animaux – tandis que d'autres sont propres à une communauté ou à un clan (telles que les espèces totémiques qui ne sont jamais chassées par le clan en question, d'autres animaux que les communautés décident de ne pas chasser). Les communautés considèrent que leurs pratiques traditionnelles et leur gestion de leur terres forestières sont durables, et les 16 communautés sont d'avis que leur gestion traditionnelle est meilleure et plus efficace que les modes de gestion appliqués aujourd'hui.

*Les ancêtres gardaient la forêt avec la connaissance et le savoir-faire traditionnelle. Aujourd'hui, les jeunes sont dominés par le modernisme, ce qui fait qu'ils ne se rapprochent pas des vieux pour apprendre les connaissances traditionnelles. Pour donner un exemple, mon oncle me montrait la façon de récolter le miel, de poursuivre les animaux et de faire le ramassage des produits forestiers non ligneux pour une gestion durable des ressources. Bref, les jeunes ne possèdent plus de connaissance traditionnelle, ce qui provoque la disparition de certaines ressources dans la forêt.*

**Albert Bissakob, Baka de Ngbala**

## Les rapports avec les écogardes sont variés, mais, en général, toujours tendus

La question concernant les rapports entre les communautés et les écogardes obtient des réponses variées. Pendant nos visites, dix des 16 communautés ont fait état d'incidents précis d'arrestations ou de mauvais traitements commis par des écogardes, pour la plupart entre 2018 et 2020. D'autres communautés ont parlé de répression ou de menaces. Une communauté baka (qui semble aussi étroitement associée aux acteurs de la conservation pour la biosurveillance) a dit n'avoir eu aucun problème avec les écogardes ; une autre a dit qu'elle avait déjà eu plusieurs problèmes avec les écogardes, mais que ce n'était pas le cas. Comme nous le verrons plus en détail plus loin, cependant, chez les communautés baka qui ont fait état de problèmes avec les écogardes, la peur des écogardes semblent plus marquée et les mauvais traitements plus généralisés et plus graves que chez les communautés bakwélé.

Dans plusieurs cas mentionnés par les communautés, le problème consistait en une arrestation pour port d'arme illégal (c.-à-d. sans lien avec aucun cas particulier de braconnage) ; dans plusieurs autres cas, des arrestations pour braconnage se sont effectuées et les personnes détenues ont par la suite été libérées par le tribunal, faute de preuves. Des communautés signalent aussi avoir été l'objet de harcèlement pour avoir chassé des espèces qu'elles ont légalement le droit de chasser. Les communautés considèrent en général que tous les cas de ce type constituent du harcèlement plutôt que l'application justifiée de la loi. Il semble y avoir certains signes, quoique pas encore de données probantes, indiquant que les abus commis par les écogardes ont diminué au cours des derniers mois. Cela est possible étant donné l'attention et la pression internationale que suscite actuellement cette question, et l'équipe de terrain a d'ailleurs été informée par le coordonnateur national de l'ETIC que la question des abus des écogardes est présentement au premier rang des préoccupations de la plateforme de coordination du mécanisme de plainte, dont le président du Conseil départemental de la Sangha est responsable.

### Rapports avec les écogardes

10 des 16 communautés font état d'incidents précis d'arrestations ou de mauvais traitements commis par des écogardes. Il semblerait que ce phénomène soit en baisse, quoiqu'un suivi plus poussé est nécessaire.

## Le conflit humain-faune est un problème sérieux qui reste encore à régler

L'une des préoccupations les plus vives dans les communautés concerne la question insoluble du conflit humain-faune. Cette préoccupation est partagée par les communautés bakwélé y baka, mais elle est particulièrement marquée dans les communautés bakwélé, dont les traditions agricoles sont plus fortes que chez les Baka. Dans les informations recueillies pendant notre visite de terrain d'avril 2021, le problème le plus largement mentionné, dans 9 des 16 communautés, concernait les éléphants ; deux communautés ont également signalé des problèmes avec les gorilles et une avec des sangliers. Seules quatre communautés n'ont pas fait part de préoccupations concernant le conflit humain-faune. D'autres cas de destruction des cultures par des éléphants ont été signalés par les communautés de Zouoba, Adiala 2 et Moutoumayeck lors des visites de terrain ultérieures. C'est un sujet très délicat et les communautés peuvent généralement décrire un ou plusieurs incidents précis en détail (notamment le moment où il s'est produit, l'animal concerné, la superficie détruite et la ou les personnes dont les champs ont été détruits). Dans plusieurs cas, les populations touchées ont adressé des demandes officielles d'indemnisation aux autorités ; dans presque tous les cas, aucune indemnisation n'a été accordée (même si, dans certains cas, des années se sont écoulées depuis le dépôt de la demande). Il est généralement évident qu'il n'existe aucun système d'indemnisation public fonctionnel.

### Conflit humain-faune

Le conflit humain-faune est une source de préoccupation majeure dans les communautés, en particulier les communautés bakwélé, dont la tradition agricole est plus forte. 12 des 16 communautés ont signalé comme sujet de préoccupation les conflits humain-faune graves. Plusieurs communautés ont connu de nombreux cas de destruction des cultures pendant la durée du projet.





Destruction des cultures  
causée par des éléphants  
Photo: Dalton Aweleka

Plusieurs communautés ont fait état de l'absence « d'assurance » pour leur champ. Cela se rapporte à un programme expérimental d'assurance-récolte mené par WWF dans deux localités de Sembé (lequel, de l'aveu même de WWF, n'a pas eu beaucoup de succès, en partie du fait qu'il n'a pas de financement durable).<sup>4</sup> Il existe une certaine confusion au sujet de ce programme tant dans les communautés où il a été mis à l'essai, lesquelles considèrent qu'il est trop coûteux et qu'il n'a pas apporté les bénéfices promis, que dans celles où il ne l'a pas été, certaines communautés ayant signalé que l'indemnisation tardait à venir parce qu'elles n'avaient pas assuré leurs cultures, même si le programme n'était pas disponible dans leur zone. Il n'y a encore aucun système d'indemnisation public efficace en place et les autres méthodes destinées à remédier à ces problèmes n'ont pas porté fruit à ce jour.

Des communautés considèrent que les conflits humain-faune ont augmenté en nombre et en intensité. Si certaines considèrent que cela traduit une augmentation des populations d'animaux sauvage, la plupart croit que l'augmentation des conflits est due aux activités économiques dans la forêt ou dans la région en général – c-à-d. exploitation forestière et minière – qui ont déplacé les populations d'éléphants et de gorilles de zones forestières plus éloignées vers les villages.

Bien que WWF ne puisse pas faire une analyse complète des causes, il semble y avoir une corrélation géographique entre les activités forestières dans la concession de Jua-Ikié, qui se déroulaient dans le sud de la concession entre 2017 et 2020, et les communautés les plus fortement touchées par le conflit humain-faune (notamment Adiala 2 et Moutoumayeck).

*Nous avons du mal à supporter la présence des éléphants qui dévastent nos cultures les bananiers, y compris le cacao qui avant n'était pas encore une culture que les éléphants mangeaient dans nos champs. Aujourd'hui, il fait partie de celles que les éléphants dévastent sans aucune compensation de la part de l'Etat. Cette situation nous met en psychose et nous rend vulnérable du fait que nous subissons la pression des éléphants sans qu'il y ait la présence de l'aire protégée. Mais une fois que l'acte de création de l'aire protégée serait signé, la population des éléphants augmenta ce qui fera que nous risquons de ne pas vivre paisiblement à cause de conflit humain-faune, c'est pour cette raison que nous avons dit non à la création de l'aire protégée.*

**Raymond Biengoye, chef du village Zouoba**

*Nous ne nous sommes pas opposés à la conservation, mais ce qui pose problème, c'est la situation de conflit humain-faune. Par exemple, depuis ma naissance, je n'ai jamais acheté la banane plantain ailleurs pour venir se nourrir avec au village, mais aujourd'hui à cause des éléphants, je les achète. C'est pourquoi, nous nous sommes dit qu'avant que l'Etat ne vienne créer l'aire protégée, il doit d'abord repousser les éléphants loin de nos champs pour éviter la situation de dévastation de nos cultures.*

**Célestin Aniaba, chef du village Kerembel**

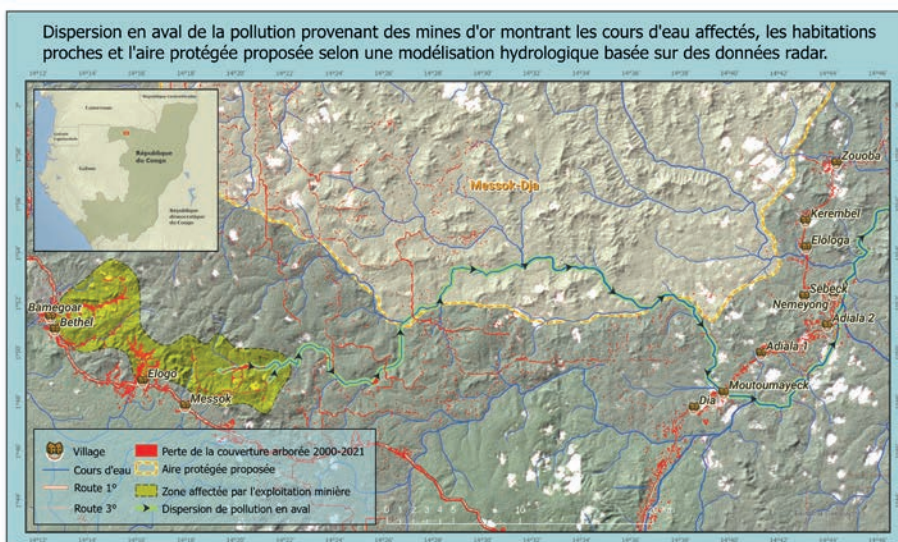
## Les activités minières constituent un sujet de préoccupation majeur dans certaines zones

Pour plusieurs des communautés avec lesquelles nous travaillons sur l'axe Sembé-Souanké, l'une des préoccupations les plus prioritaires concerne les impacts des activités d'exploration minières menées à proximité de leurs forêts par une entreprise sous-traitante de MAC Congo SARL (qui détient un permis d'exploration minière pour chercher de l'or et éventuellement d'autres minéraux). Les effets de ces activités depuis 2015, et leur proximité par rapport à plusieurs communautés – notamment Bamegoar, Bethel, Elogo et Messok, comme on peut le voir sur l'image aérienne suivante (les couleurs jaune, orange et rouge représentent les zones déboisées entre 2015 et 2020, et la forme montre une tendance qui se répète dans le domaine de l'exploration minière) »

Plusieurs communautés sont préoccupées par l'importante pollution de leurs sources d'eau que causent ces activités, du fait de la perturbation des sols et de l'emploi de produits chimiques. En fait, même si l'emploi de mercure dans les activités minières est en principe interdit par la législation nationale,<sup>5</sup> les communautés s'inquiètent de l'utilisation de produits chimiques. Des analyses de laboratoire dans d'autres communautés touchées par l'exploitation minière dans le même département ont trouvé dans les sources d'eau des traces de mercure dont les niveaux dépassent ceux

recommandés par l'Organisation mondiale de la santé.<sup>6</sup> La pollution des eaux touche non seulement les communautés situées sur la route Sembé-Souanké (qu'on peut voir ici), mais aussi des communautés situées sur la route Sembé-Ngbala, qui vivent en amont des mêmes rivières (notamment Moutoumayeck et Dia).

En plus de la pollution des eaux, des communautés signalent que les activités minières causent d'autres problèmes. Premièrement, elles entraînent le déplacement des orpailleurs traditionnels hors de leur communauté, ce qui les empêche de mener leurs activités économiques (d'ailleurs les prospecteurs cherchent souvent précisément les zones où les communautés se consacrent à l'exploitation minière artisanale). Deuxièmement, les trous qui ont été creusés pendant les activités exploratoires ne sont pas toujours, ou pas toujours bien, remblayés, ce qui crée des trous profonds qui se remplissent d'eau stagnante, attirant les moustiques et, chose plus inquiétante encore, engendrant des risques graves pour les enfants de la communauté. La communauté de Bamegoar signale qu'au cours des quelques dernières années, deux enfants sont morts après être tombés dans ces trous. Il n'y a certainement pas eu de réhabilitation environnementale.<sup>7</sup>





Eau polluée à Moutoumayeck  
Photo: Dalton Aweleka

Quelques communautés signalent également que leurs champs et leurs cultures ont été détruits sans indemnisation et les communautés affirment se sentir intimidées par le personnel de la société minière chinoise. Des communautés sont aussi mécontentes du fait qu'elles ne peuvent pas accéder librement aux sables qui sont extraits (et abandonnés) dans le cadre du processus d'excavation minière pour y chercher des traces d'or que les entreprises pourraient avoir laissées derrière – l'un des rares bénéfices que leur offrent les activités d'exploration minière, compte tenu qu'il n'existe aucune loi obligeant les sociétés minières à soutenir d'autres activités sociales ou de développement.

*Ce qui me fait mal ce sont les Chinois. Nous sommes intimidés par les Chinois. De 1, la rivière est polluée. De 2, les Chinois sont en train de creuser des trous mais ils ne les referment pas. Nous avons des enfants, certains qui vont à la pêche. A Bamegoar, déjà on a trouvé deux cas des morts dans les trous. De 3, nous sommes intimidés aussi par les Chinois, parce que nous les orpailleurs on veut travailler, les Chinois nous chassent en disant que non. De 4, nous sommes intimidés par l'Etat comme l'armée, pour relaver les sables aussi il faut payer 10 000 francs, qui les donne 10 000. Mais nous, ça vient de notre village. De 5, la rivière, d'habitude nos ancêtres vivaient de la source, mais actuellement-là l'eau est polluée. On appelle les Chinois-là de venir arranger le forage, les Chinois ne veulent pas. C'est toujours les promesses, les promesses, les promesses. On appelle MAC Congo, c'est MAC Congo qui a vendu leur permis au chinois. Ça me fait mal quand je vois ma population en train de souffrir. Nous sommes en crise d'eau.*

**Jeune, Bamegoar**

## L'accès à l'eau salubre – un sujet de préoccupation permanent

L'accès à l'eau salubre pose un grave problème pour plusieurs communautés de cette zone, particulièrement en raison de la pollution des sources d'eau causée par les activités minières. Même sans la pollution, pendant la saison sèche, l'eau peut devenir stagnante et insalubre, et la collecte d'eau des rivières pour la famille – en particulier pendant la saison sèche, alors que les sources d'eau peuvent être plus éloignées – est une tâche ardue. C'est aussi une tâche qui revient presque exclusivement aux femmes et aux filles.

Pour ces raisons, un important objectif public – et une préoccupation majeure des communautés – est la fourniture de puits dans les villages, pouvant assurer toute l'année l'approvisionnement en eau salubre à proximité des maisons. Cependant, bien que des puits aient été creusés dans plusieurs des villages situés dans notre zone d'intervention, une préoccupation courante des communautés tient au fait que ceux-ci sont en panne – souvent pendant des mois ou des années – et l'accès à l'eau redevient précaire.

Il y a plusieurs raisons qui expliquent les pannes prolongées apparemment constantes des puits dans les villages. La première, c'est que les puits sont souvent construits à l'aide de matériel de moyenne ou de haute technologie, tels que les panneaux solaires, qui – lorsqu'ils tombent en panne – ne peuvent pas être réparés par les communautés elles-mêmes. Les pompes de puits manuelles rudimentaires sont plus faciles à entretenir et à réparer et plus durables face aux rigueurs de la vie communautaire.

En deuxième lieu, au moment de l'installation des puits, aucune formation n'est offerte aux communautés pour leur montrer comment effectuer des réparations mineures. Cela signifie que des problèmes mineurs peuvent mettre un puits hors service pendant des mois, puisqu'il est à la fois coûteux et difficile de trouver quelqu'un pour le réparer dans ces zones éloignées. Au lieu de se consacrer uniquement à l'installation, il est important que les entreprises qui installent les puits dotent les communautés des compétences et des outils nécessaires pour effectuer elles-mêmes des réparations mineures.

En troisième lieu, les puits dans les communautés relèvent de travaux publics, ce qui fait que le contrat d'installation d'un puits est accordé par le gouvernement. Les communautés croient que, dans certains cas, les processus d'appel d'offres sont entachés par la corruption, et que les entreprises qui installent les puits ne sont pas choisies en fonction de critères appropriés – dont leurs qualifications, leurs réalisations antérieures et leur capacité à offrir une formation et un entretien continus, etc. –, mais bien par favoritisme. C'est là un problème qui est difficile tant à définir qu'à régler – si une solution pourrait être l'installation de puits privés (ce qui est possible), il faudrait à plus long terme doter les communautés des compétences voulues pour demander des comptes aux représentants de l'administration qui se livrent à des pratiques de ce type.

## Les communautés baka font l'objet de discrimination et de marginalisation dans plusieurs domaines

La marginalisation des communautés baka et les diverses formes de discrimination à leur égard dans différentes situations peuvent se constater dans les faits. Dans certaines communautés mixtes, les Baka se plaignent de ne pas pouvoir choisir leurs propres représentants pour assister aux réunions et à d'autres activités, et que ce sont plutôt les Bakwélé qui décident qui y assiste. Les Baka de Ngbala ont fait part à plusieurs reprises de leurs préoccupations concernant la difficulté pour eux d'accéder aux services de santé dans la ville, affirmant qu'ils se voient refuser l'accès du fait qu'ils sont incapables de payer les sommes exigées par la clinique, même s'ils ont le droit d'accéder à tous les services sociaux et de santé gratuitement et sans discrimination.<sup>8</sup> Lorsque des communautés baka ont signalé avoir connu des problèmes avec des écogardes, la peur ressentie et les mauvais traitements subis semblaient beaucoup plus importants (une communauté a affirmé que les écogardes les avaient « terrorisés » ; une autre a décrit la mise en feu de leurs campements forestiers, leur déplacement et leur arrestation).

Il existe aussi des indices plus généraux de la marginalisation des Baka. Les communautés baka ont moins de chances d'avoir bénéficié des microprojets du Fonds de développement local (FDL) – constitué de redevances versées par les sociétés forestières, administrées par les autorités locales et que les communautés touchées ont le droit de solliciter. Les Baka ont moins de chances d'avoir accès à leurs propres champs pour les cultiver, même s'ils le veulent. Plusieurs Baka sont donc des ouvriers agricoles et plusieurs acceptent des salaires inférieurs à ceux d'un Bantou accomplissant le même travail. Les taux de scolarisation dans les communautés baka sont généralement plus faibles que dans les communautés bakwélé et, par conséquent, les taux d'alphabétisation sont plus faibles dans les communautés baka.

D'autres faits ont pu être constatés par l'équipe de terrain. Par exemple, pendant une mission sur le terrain réalisée en octobre, aucun-e Baka du village mixte de Moutoumayeck n'était disponible pour assister aux réunions, car c'était la période de récolte du cacao et les Baka s'occupaient des champs de cacao appartenant aux bantous. Pendant la même période, la participation des Bantous de Moutoumayeck a augmenté par rapport à la mission de juillet.

L'équipe de terrain signale également que les Baka hésitent à parler devant les Bantous (pour cette raison, dans la majorité des cas, l'équipe tente d'organiser des réunions séparées avec les Baka, quoique ce ne soit pas toujours possible. Les villages exclusivement baka demeurent en général plus pauvres et plus marginalisés, et les taux de scolarisation ou d'alphabétisation y sont très faibles (encore plus chez les femmes). Il n'y a qu'un seul chef baka officiellement reconnu dans les communautés avec lesquels nous travaillons ; toutes les autres communautés baka sont considérées comme « dépendantes » de la chefferie bantoue voisine, ce qui signifie que leur représentation administrative se fait par l'intermédiaire des Bakwélé (et que les Baka sont toujours minoritaires dans les décisions communales.).

## Les femmes ne participent pas beaucoup à la prise de décisions – mais veulent participer davantage

Les discussions et les consultations menées auprès des communautés dans le cadre de ce projet comprenaient des entretiens séparés avec les femmes pour que leurs points de vue – qui sont parfois étouffés dans les réunions avec l'ensemble de la communauté – soient entendus. D'après leurs propres évaluations, les femmes, et en particulier, les femmes baka, sont souvent analphabètes et très dépendantes des hommes. Elles parlent rarement devant les représentants des entreprises ou des autorités locales. Les entretiens avec des femmes jusqu'à maintenant ont fait ressortir qu'elles ne se sentent généralement pas pleinement représentées ni consultées dans la prise de décisions communautaires, particulièrement en ce qui concerne les projets externes sur leurs terres, et qu'elles aimeraient

éventuellement assumer un rôle plus actif. Des femmes ont également signalé qu'elles n'ont pas été traditionnellement des dirigeantes officielles dans les communautés – les chefferies traditionnelles, ou Kukuma, ont traditionnellement été assumées par des hommes. Toutefois, les femmes ont leurs propres formes de dirigeance, par exemple, les femmes qui organisent des groupes de femmes pour réaliser les activités communales, telles que la pêche ou la cueillette de produits forestiers.

Ce n'est nullement une simple question interne ou culturelle, cependant. Les communautés ont été structurées à des fins administratives sous la direction d'un chef, aussi appelé « autorité traditionnelle » (ce qui est en fait plutôt fallacieux, car les chefs de cette nature ont été mis en place pendant l'administration coloniale et n'étaient pas culturellement « traditionnels »).<sup>9</sup> L'autorité traditionnelle est presque toujours (et parfois considérée être de droit) un homme. Les lois et les pratiques qui exigent ou supposent d'informer (uniquement) les chefs pour ce qui des questions concernant l'ensemble de la communauté, affaiblissent la transparence et la responsabilisation et encouragent la prise de décisions imposées d'en haut par les hommes dans les communautés.

### Les femmes veulent jouer un rôle plus actif dans la prise de décisions communautaires concernant leurs terres

Les femmes – qu'elles soient baka ou bakwélé – ne sentent pas avoir été pleinement représentées ou consultées dans la prise de décisions communautaires concernant les projets externes sur leurs terres. Elles voudraient à l'avenir assumer un rôle plus actif.



Les autochtones de Dia  
Photo: Dalton Aweleka

## Mot de la fin

Le projet d'aire protégée de Messok Dja offre l'occasion de faire évoluer les approches de conservation au Congo vers une approche davantage fondée sur les droits et axée sur la communauté. Les points de vue décrits dans le présent rapport montrent que les communautés attachent de l'importance à leurs terres, à leurs forêts et à la biodiversité et sont prêtes et disposées à contribuer positivement à la conservation. Elles demandent à l'État et aux autres acteurs de la conservation d'écouter leurs points de vue et de les prendre en compte. Reprenant les mots d'Albert Yeyou, Baka de Ngomane:

*Depuis longtemps, nous ne vivons que de la forêt, où nous faisons toutes nos activités notamment: la pêche, la chasse de subsistance, la cueillette, la pharmacopée et les pratiques traditionnelles. Personnellement, je souhaite qu'après avoir donné notre consentement au projet de la création de l'aire protégée Messok Dja, que l'Etat pense au modèle de la réserve communautaire au lieu de parc national pour nous permettre à exercer toujours nos droits d'usage. Si une fois que l'Etat mettrait en place le parc, cela ne nous garantirait pas de jouir pleinement de nos droits d'usage.*

## Bibliographie

- 1 Il s'agit notamment d'une évaluation du processus de consentement libre, préalable et éclairé menée par FPP (Forest Peoples Programme (2019), *FPIC in Messok Dja: A report and assessment by FPP for WWF on the free, prior and informed consent process undertaken in respect of the proposed Messok Dja protected area in the Republic of Congo*, disponible sur : [https://www.wwf-congobasin.org/where\\_we\\_work/tridom\\_tri\\_national\\_dja\\_odzala\\_minkebe/](https://www.wwf-congobasin.org/where_we_work/tridom_tri_national_dja_odzala_minkebe/)), mais aussi d'une enquête beaucoup plus approfondie menée par l'Unité chargée du respect des normes environnementales et sociales du PNUD à la suite d'une plainte pour violation des normes du PNUD (voir Unité chargée du respect des normes environnementales et sociales du PNUD, *Rapport final d'enquête: Enquête sur les allégations de non-respect d'engagements en matière environnementale et sociale conformément aux normes du PNUD concernant le projet suivant : Conservation intégrée et transfrontalière de la biodiversité dans les bassins de la République du Congo, TRIDOM II. Affaire n° SECU0009, 4 juin 2020. <https://info.undp.org/sites/registry/secu/SECUPages/CaseFile.aspx?ItemID=27>*).
- 2 Dawson, N. M., B. Coolsaet, E. J. Sterling, R. Loveridge, N. D. Gross-Camp, S. Wongbusarakum, K. K. Sangha, L. M. Scherl, H. Phuong Phan, N. Zafra-Calvo, W. G. Lavey, P. Byakagaba, C. J. Idrobo, A. Chenet, N. J. Bennett, S. Mansourian, et F. J. Rosado-May. 2021. The role of Indigenous peoples and local communities in effective and equitable conservation. *Ecology and Society* 26(3):19. <https://doi.org/10.5751/ES-12625-260319>; Cooney, R., Roe, D., Dublin, H. et Booker, F. (2018) *Wild life, Wild Livelihoods: Involving Communities in Sustainable Wildlife Management and Combatting the Illegal Wildlife Trade*. Programme des Nations Unies pour l'environnement, Nairobi, Kenya.
- 3 Ceux-ci traduisent une combinaison de traditions baka et bakwélé.
- 4 Communication personnelle, WWF, 2021.
- 5 Loi n° 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement, en particulier le Titre 5 sur la protection des eaux.
- 6 Communication personnelle, WWF, 2021. Une étude de même nature menée dans une autre zone du district de Sembé où se déroulaient des activités minières en 2019 a aussi décelé du mercure dans 10 des 16 sites analysés : voir B N Gandzika Taty (2019), *État des lieux de l'exploitation semi-industrielle et artisanale de l'or dans la zone ETIC (massif forestier de Djoua-Ivindo)*, République du Congo / WWF ETIC.
- 7 Les problèmes miniers touchant ces communautés ont aussi fait l'objet d'un article publié en 2020 : voir M Nzikou-Massala et M Ngeunga, "République du Congo : L'exploitation de l'or, la Sangha au bord du désastre écologique", 12 mai 2020, disponible sur : <https://infocongo.org/fr/republique-du-congo-lexploitation-de-lor-la-sangha-au-bord-du-desastre-ecologique/>
- 8 Loi n° 5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones, article 22, et Décret n° 2019-202 du 02 juillet 2019 précisant les mesures spéciales visant à faciliter l'accès des populations autochtones aux services sociaux et de santé et à protéger leur pharmacopée, article 11.
- 9 Voir République du Congo (1960), *Les Coutumes*, Cahier du conseil coutumier africain, Fascicule 2 « Les Biens – La Chefferie », p 36.

## Equipe de rédaction

**Auteure principale:** Anouska Perram

**Contributeurs:** Lassana Koné, Dalton Aweleka (coordinateur de terrain) ; Suzanne Iloki (agent de terrain) Erick Nkodia (agent de terrain ) Urbain Gozim (agent de terrain).

**Conception et mise en page:** Anna Mackee et Sandy Thompson

**Production de publication:** Julia Overton

Cette publication a été préparée avec le soutien de la Fondation ARCUS, et est basée sur le travail effectué par l'équipe de terrain lors de cinq missions au cours de la période janvier 2021 et janvier 2022. Les points de vue exprimés n'engagent que les auteurs, et les éventuelles erreurs sont de la responsabilité de l'auteur principal.

La rédaction et l'équipe de terrain tiennent à remercier toutes les communautés impliquées dans cette étude pour avoir généreusement partagé leurs perspectives avec eux . Notre gratitude va également aux autres acteurs (y compris les autorités locales et le WWF) qui ont partagé des informations qui ont été utiles à la rédaction de ce rapport.

**Citation:** A Perram, L Koné, D Aweleka, S Iloki, E Nkodia, U Gozim (2022). *Conversations sur la conservation : Réflexions sur la conservation, les ressources naturelles et le territoire de 16 communautés baka et bakwélé vivant aux alentours du lieu proposé pour la création de l'aire protégée de Messok Dja, département de la Sangha, République du Congo. Forest Peoples Programme: Moreton-in-Marsh, Royaume-Uni.*